



# LE CONSENTEMENT : PEUT-ON ENCORE PARLER DE CHOIX LIBRE ?

Mélanie De Schepper

Analyse ASPH 2019

Éditrice responsable :  
Ouiam Messaoudi - Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles



Consentir. Autoriser. Permettre. Donner son accord. Choisir. Décider. Voici autant de verbes d'action qui définissent le consentement sans pour autant en assurer l'application, dans les faits.

Consentir, c'est poser un choix libre et éclairé. « Par « libre », il faut entendre, dans la tradition de la liberté négative, un accord souscrit en l'absence de contrainte physique (violence, coercition...) ou psychologique (manipulation, séduction, supercherie...). « Éclairé » renvoie ici à un acte réfléchi et intentionnel ...<sup>1</sup> »

Consentir, c'est pouvoir être en maîtrise de sa vie en tant qu'individu ; en maîtrise de sa vie professionnelle, de ses données personnelles, des soins de santé, des relations établies, des rapports à l'autre, des rapports à notre corps et à notre intégrité. Quel que soit le domaine de vie, le consentement fait partie intégrante de notre quotidien. Consentir c'est aussi, au travers des choix formulés, se positionner comme une personne singulière au sein d'une société où se différencier en respectant ses valeurs devient primordial, ces dernières étant de plus en plus mises à mal dans cette société stigmatisante.

## Consentons-nous seuls ?

Le consentement peut se comprendre de plusieurs manières. Premièrement, comme une réponse à une demande extérieure. C'est le cas lorsqu'on nous demande de nous positionner, de nous engager, de répondre à une question qui sera le plus souvent sensible, voire éthique. Mais un comportement consenti, peut aussi traduire tout simplement l'expression de nos croyances individuelles.

Ainsi, la question du consentement peut se poser sous différents angles. Dans un premier temps, sous celui de l'individu. Sous une cloche de verre, isolé de tout échange avec son environnement, un individu lambda, quel qu'il soit, est-il en mesure de consentir ? A-t-il la possibilité physique et mentale de formuler les choix libres et éclairés liés au consentement ? On touche ici aux facultés qu'un individu possède pour pouvoir entendre la demande ou l'information formulée, la comprendre et y répondre. Cela touche le plan éthique sur lequel « *le consentement exprime la volonté et la capacité d'un sujet individuel pour lequel la possession de soi est la seule propriété naturelle* »<sup>2</sup>

En tant que citoyen, consentir représente beaucoup plus qu'« accepter ». On ne parle plus d'être passif et en retrait par rapport à ce qu'il se passe autour de soi. Consentir, c'est s'impliquer véritablement à travers la décision prise : il s'agit de poser un choix en fonction de son passé, de ses expériences, de son présent et de ses ressources.

Deuxièmement, la question du consentement est aussi celle de la place laissée par l'environnement à cet individu pour poser des choix. Malgré la présence de facultés physiques et mentales permettant la prise de choix, est-il encore possible de tenir ses choix au sein de ses relations et de ses

---

<sup>1</sup> Coste & al, 2008

<sup>2</sup> Jaunait & al, 2012

interactions ? Et face à de multiples facteurs contextuels et aux pressions sociales qui sont exercées sur certaines populations plus fragilisées, peut-on encore poser des choix sans avoir peur des répercussions ?

Nous l'avons vu lors d'une précédente analyse<sup>3</sup>, certains types de populations, dont font partie les personnes en situation de handicap, sont considérées par la société comme plus « vulnérables », mais aussi comme moins « valorisables socio-économiquement ». Elles sont bien souvent reléguées aux places « basses » de l'échelle sociale, devant subir les jeux de hiérarchie et de domination sociale. L'environnement est alors à l'origine de comportements stéréotypés qui mettent à mal la possibilité de consentement de ces personnes. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre « Cela ne vaut pas la peine de lui expliquer, il ne comprendra pas et ne saura rien en faire », « JE sais ce qui est bon pour LUI », ou encore « Oui, je comprends bien, mais est-ce qu'on peut croire ce qu'il dit ? Est-il en mesure de raisonner correctement ? » Initier ces réflexions (et donc, par là même, des comportements relationnels inégalitaires) conduit à des manquements éthiques graves avec, entre autres, des atteintes aux droits humains tels que le droit à la sécurité, au bien-être, à la dignité ...

Penser et agir éthiquement pour soi, ou pour un autre, demande de se baser sur une « *réflexion fondamentale sur laquelle la morale établira ses normes, ses limites et ses devoirs*<sup>4</sup> ». Comprendre et s'ajuster à cette morale participe au respect des droits citoyens pour tendre vers une équité. Tendre vers une équité, et dans le cas présent, accepter le droit au consentement par et pour tous les citoyens.

## Choisir en fonction de quoi, exactement ?

Lorsqu'on pose un choix, il a une valeur. De plus, tout choix aura des conséquences. Dans notre société où l'individu est hyper-responsabilisé, les conséquences d'une action ont souvent une place prédominante par rapport aux arguments personnels à l'origine de ce choix.

Notre environnement nous conseille et nous oriente ; nous écoutons nos proches et des experts ; nous subissons les pressions sociales, familiales, etc. Il s'agit de toute une série d'interactions qui polluent nos choix propres. Ceci nous interroge sur la réelle liberté qu'un individu lambda a de pouvoir faire un choix librement et donc de pouvoir consentir par lui-même.

D'aucuns pourraient se demander si ce n'est pas aussi cela, consentir ? Être réceptif aux impacts de l'environnement, accepter de ne pas pouvoir être mesure d'y faire face, de ne pas pouvoir assumer les répercussions d'un choix et donc préférer de ne pas le faire ? Bien que nous comprenons la

---

<sup>3</sup> Association Socialiste de la Personne Handicapée. De Schepper M. (2017). *Les positions de domination*. <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/Analyse-ASPH-20-2017-positions-de-dominacion.pdf>

<sup>4</sup> Éthique. <https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89thique>, consulté en mars 2019

logique sous-jacente, nous abonderions en ce sens si nous n'avions pas une vision inclusive de la société actuelle. Une vision inclusive de l'environnement se tient dans l'ajustement de celui-ci aux individus, pour leur permettre de poser des choix éclairés. L'environnement se doit d'alléger l'impact d'une décision pour la personne qui la formule, d'absorber les répercussions pour permettre à la personne qui souhaite faire un choix de le faire plus sereinement.

Nous rejoignons ce questionnement sur le point particulier de la « décision éclairée », à savoir de pouvoir décider en connaissance de cause. On parle alors de prendre conscience des répercussions, sans pour autant avoir à les assumer. L'action d'assumer restant accessible aux personnes en pleine possession de leurs moyens. En reprenant l'exemple de la personne en situation de handicap, une personne avec des troubles de la déglutition pourrait tout à fait faire le choix de manger de la nourriture non moulue alors qu'un risque de fausse déglutition existe, sans pour autant pouvoir assumer elle-même son alimentation, car elle est hémiplégique<sup>5</sup>.

À nouveau ici, le rôle de l'environnement est de s'assurer de la compréhension par la personne concernée des répercussions du choix posé. Pour cela, il faut notamment pouvoir donner les informations adéquates de manière accessible à la personne.

## Choisir, c'est se responsabiliser ?

La question de choisir est plus nuancée que de savoir ou non poser un choix et de savoir ou non en assumer les conséquences.

Faire un choix, c'est se positionner en connaissance de cause et peut-être aussi laisser une place plus ou moins importante à un tiers pour réaliser les actions en lien avec ce choix. La personne garde un rôle décisionnel et donc une participation active dans l'orientation de sa propre vie. Outre être un acteur propre au sein de son projet de vie, la personne laisse donc la possibilité au tiers d'être un acteur plus ou moins présent dans la sienne.

Nous sentons bien que la question de la place que peut prendre le tiers face aux supposés déficits d'une personne renvoie à la question de la responsabilité. À qui revient-il d'assumer les conséquences des choix posés par l'une ou l'autre personne ?

Aborder la question du consentement par la question de la responsabilité élimine par défaut les notions qui font l'essence même du choix ; celles de l'autonomie et de la liberté éthique. Pouvoir assumer les conséquences de ses choix en aval d'une décision semble avoir beaucoup plus de valeur que de respecter les besoins en amont et de pouvoir être libre de dire oui ou non sur base de ceux-ci. En plus d'être culpabilisante (« tu ne sais pas assumer donc tu ne peux pas décider »), la notion de liberté de choix, même si l'on n'est pas en mesure d'en assumer les répercussions, nous paraît

---

<sup>5</sup> Une hémiplégie est une paralysie d'une ou plusieurs parties du corps d'un seul côté (touchant un hémicorps).

bien loin des préoccupations essentielles. Dans ce contexte de responsabilisation, la liberté des personnes, et plus spécifiquement des personnes dites fragilisées (en situation de handicap, en situation de précarité, etc.) se veut alors généralement entravée par une tierce personne, un tuteur, qui se positionnera sur ce qu'il est acceptable ou pas de tolérer pour la personne accompagnée. Bien qu'il soit supposé bienveillant, la place du tiers interroge toujours sur le bien-fondé des choix du tiers, sur le respect des besoins et de l'intégrité de la personne accompagnée.

## La question spécifique du handicap, est-elle si spécifique ?

De nombreuses situations de handicap mettent des personnes en difficulté face aux prises de position et au consentement. Sans un environnement adapté, la question du consentement peut s'arrêter ici ; sans être différenciée de l'abstinence d'avis ou de l'indifférence. Ces considérations relatives à l'indifférence ou l'abstinence d'avis ne permettent pas à une personne en situation de handicap de pouvoir tenir des choix et des comportements face à une société toujours plus oppressante et dans une dynamique de contrôle. Et pourtant, dans de telles situations, consentir a un enjeu fort : celui de l'autonomie et de la dignité de la personne.

Un problème récurrent dans le cas du handicap semble être la possibilité de pouvoir exprimer son choix pour certaines personnes. Comment peut-on s'assurer de la partie éclairée du choix laissant place à un individu autodéterminé ? Et par la suite, comment le consentement peut-il s'exprimer hors des codes sociaux habituels ? La société n'est pas pensée pour et avec la personne en situation de handicap. Ses choix sont dès lors parfois difficiles à appliquer.

En prenant le problème à l'envers, nous aimons susciter la réflexion. Le problème vient-il vraiment de l'impossibilité qu'a la personne à exprimer son choix, ou plutôt des difficultés qu'a l'environnement de comprendre et d'appliquer ce qui est exprimé ?

Bien que nous comprenons la sensibilité des réflexions menées, nous pensons qu'il serait davantage pertinent de s'interroger sur notre capacité à entrer en communication avec tout un chacun. Ainsi, il nous semble primordial d'accorder une place tout aussi importante au consentement tacite (les manifestations, les signes d'acquiescement, de satisfaction ...) qu'au consentement explicite.

Il s'agit pour la société de donner suffisamment d'éléments et d'outils à la personne en situation de handicap pour qu'elle puisse poser une décision même si celle-ci ne correspond pas à aux normes sociales. Un choix formulé, quelle que soit l'origine de ce dernier, se doit d'être respecté. Toutefois, la sécurité et le bien-être de l'individu ne pouvant pas être négligés, il serait nécessaire et utile de pouvoir poser un regard objectif sur certains éléments afin de mesurer la cohérence des choix posés par la personne. Un regard objectif signifie parfois un regard croisé où différents points de vue (celui de la personne, celui de tiers ...) sont pris en considération pour réfléchir ensemble aux besoins et envies de la personne en situation de handicap et en respectant les exigences éthiques.

## Conclusion réflexive

À travers cette question du consentement, il nous semble pertinent de mélanger les cartes pour les redistribuer. Nous faisons le choix de décaler la réflexion et de la repositionner autour de la réelle liberté de choix. Une liberté respectant les besoins de l'individu qui sont à l'origine du choix et non plus les conséquences de celui-ci. Afin de pouvoir composer avec le système dans lequel chaque individu existe, il est important de donner une vraie place au choix, pour tous. Cela passe par accorder moins de valeur à l'avis de quelqu'un d'autre quand il s'agit de faire un choix personnel et d'éviter ainsi d'exposer ces choix aux pressions sociales.

La société et l'environnement dans lequel vit tout individu détiennent alors une position plus acceptable éthiquement : celle d'être le pourvoyeur d'adaptations et de conditions offrant la possibilité à cette personne de s'exprimer et de vivre pleinement son choix.

Comme le signale Delalande N., le consentement devra se percevoir « *de façon dynamique comme le résultat d'une négociation mutuelle*<sup>6</sup> ».

---

<sup>6</sup> Coste & al, 2008

## Bibliographie

Coste F., Costey P. et Tangu L.(2008). *Consentir: domination, consentement et déni. Tracés Revue de sciences humaines*. P 5-27. <https://journals.openedition.org/traces/365>

De Schepper M. (2017). Les positions de domination. ASPH  
<http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/Analyse-ASPH-20-2017-positions-de-domination.pdf>

Jaunait A. et Matonti F. (2012). *L'enjeu du consentement. Raisons politiques*. Vol 2, p 5-11.  
<https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2012-2-page-5.html#>

Site de la FCPF – Campagne consentement  
<https://www.planningsfps.be/nos-campagnes/campagne-2018-consentement-sexuel/>

Éthique. <https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89thique> , consulté en mars 2019



## L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 90 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes**: lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

### Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

### Nos services

#### Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez-le **02/515 19 19** du lundi au jeudi de 8h30 à 15h et le vendredi, de 8h30 à 11h.

#### Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

#### Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

#### Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement, Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex :

votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

## Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

## Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles  
Tél. 02/515 02 65 — [asph@solidaris.be](mailto:asph@solidaris.be)